



La pensée de J. L. Austin revisitée. Performativité et pouvoir symbolique du langage. Entretien avec Bruno AMBROISE

The Thought of J.L. Austin Revisited: Performativity and the Symbolic Power of Language. An Interview with Bruno Ambroise

Mokhtar ZOUAOUI¹

Université Djilali Liabès de Sidi-Bel-Abbès |Algérie
mokh_zouaoui@yahoo.fr

Bruno AMBROISE est chercheur en philosophie du langage au CNRS, affecté à l'Institut des sciences juridiques et philosophiques de la Sorbonne (ISJPS, UMR 8103 : CNRS/université Paris 1 Panthéon-Sorbonne). Il travaille sur l'histoire et l'épistémologie de la théorie des actes de parole dans une perspective interdisciplinaire, mêlant la philosophie aux sciences humaines et sociales (droit, anthropologie, sociologie, linguistique). Spécialiste de l'œuvre de J. L. Austin, il a écrit Qu'est-ce qu'un acte de parole ? (Vrin, 2008), dirigé le volume De l'action du discours. Le concept de speech act au prisme de ses histoires (ISTE Éditions, 2018), et co-dirigé Textes clés de philosophie du langage, Vol. 1 : Signification, vérité et réalité. [Avec S. Laugier] (Vrin, 2009) ; Textes clés de philosophie du langage, Vol. 2 : Sens, usage et contexte. [Avec S. Laugier] (Vrin, 2011) ; Le mental et le social, [Avec Ch. Chauviré] (Editions de l'EHESS, 2013) ; Langage et politique : l'efficacité du langage en question, [Avec B. Geay] (P. U. du Septentrion, 2016).

Bruno Ambroise is a researcher in the philosophy of language at the CNRS, affiliated with the Institute of Legal and Philosophical Sciences of the Sorbonne (ISJPS, UMR 8103: CNRS/University Paris 1 Panthéon-Sorbonne). His work focuses on the history and epistemology of speech act theory from an interdisciplinary perspective, combining philosophy with the humanities and social sciences (law, anthropology, sociology, linguistics). A specialist in the work of J. L. Austin, he authored *What is a Speech Act?* (Vrin, 2008), edited the volume *On the Action of Discourse: The Concept of Speech Act through the Lens of Its Histories* (ISTE Éditions, 2018), and co-edited *Textes clés de philosophie du langage*, Vol. 1 : Signification, vérité et réalité. [with S. Laugier] (Vrin, 2009) ; *Textes clés de philosophie du langage*, Vol. 2 : Sens, usage et contexte. [with S. Laugier] (Vrin, 2011) ; *Le mental et le social*, [with Ch. Chauviré] (Editions de l'EHESS, 2013) ; *Langage et politique : l'efficacité du langage en question*, [with B. Geay] (P. U. du Septentrion, 2016).



Mokhtar ZOUAOUI – Depuis votre thèse de Doctorat intitulée « Les pouvoirs du langage : la contribution de J. L. Austin à une théorie contextualiste des actes de parole », que vous avez soutenue en 2005, vous avez consacré un nombre important de vos travaux à la

¹ Auteur correspondant : MOKHTAR ZOUAOUI | mokh_zouaoui@yahoo.fr

pensée austiniennes. Vous vous êtes consacré notamment à une nouvelle traduction de How to Do Things with Words, parue en 2024 aux éditions du Seuil. À ce titre, pouvez-vous nous expliquer ce qui rend la pensée d'Austin toujours pertinente et d'actualité. Comment ses idées influencent-elles votre propre approche philosophique ?

Bruno AMBROISE — Je pense qu'il faut d'abord souligner que la pensée propre d'Austin avait été peu ou mal comprise dans le monde francophone, lorsqu'elle y fut introduite dans les années 1970. Importée, sous l'influence de Paul Ricœur qui avait décidé de faire traduire Austin aux éditions du Seuil, avec le courant de la pragmatique linguistique, la réflexion d'Austin a immédiatement été associée à celle de John R. Searle (philosophe du langage américain, professeur à l'Université de Berkeley, qui a bien été élève d'Austin à Oxford mais qui a surtout été formé par Peter F. Strawson). Or, Searle, dans son livre fameux, *Speech Acts* (Cambridge U. Press, 1969 ; traduit sous le titre *Les actes de langage*, chez Hermann en 1972), propose une théorie des actes de parole qui, certes, s'inscrit dans la lignée des travaux d'Austin mais les modifie et les corrige de manière décisive. En réalité, Searle est assez opposé à la méthode suivie par Austin et on peut même le lire comme proposant une critique assez forte du type de philosophie qu'Austin développait. Le paradoxe veut ainsi que Searle reprend des idées d'Austin (et de Ludwig Wittgenstein) tout en s'opposant à la « philosophie linguistique » que ce dernier défend - qu'on appellerait plutôt désormais « philosophie du langage ordinaire ». Et, en France, à l'époque, on n'a pas vu que cette appropriation était une sorte de « trahison » ; on a plutôt considéré que les travaux de Searle poursuivaient les travaux d'Austin en les corrigent et en les améliorant. Dès lors, on a beaucoup lu Austin à travers Searle - en lui faisant parfois des reproches qui s'adressaient essentiellement à la théorie avancée par Searle. L'ironie de l'histoire, c'est que, désormais, dans le monde anglo-saxon, cette même lecture prévaut dans la plupart des départements de philosophie analytique, où l'on ne prend plus vraiment la peine de lire Austin - sauf dans quelques cas où on défend une approche considérée comme assez hétérodoxe : à Harvard, Chicago ou Tufts, par exemple, où la lecture qu'en a proposé Stanley Cavell, qui soulignait les enjeux éthiques et méthodologiques de la réflexion d'Austin, n'est pas oubliée.

Bref, la pensée d'Austin, complexe et s'inscrivant dans une tension explicite avec le positivisme logique qui a donné naissance à la philosophie analytique, mérite déjà d'être redécouverte pour elle-même tant elle apparaissait importante à ses contemporains. Austin était en effet considéré comme le principal représentant de la « philosophie du langage ordinaire », mouvement philosophique né à Oxford, assez critique à l'égard de la tradition et que la tradition philosophique analytique entend souvent oublier au motif qu'on serait passé à d'autres modalités d'analyse (notamment lorsque dans les années 1990, la philosophie de l'esprit est devenue centrale). Pourtant, je pense que bon nombre d'analyses proposées par Austin sont tout simplement déniées sans qu'on n'en perçoive plus la portée critique essentielle et potentiellement toujours pertinente. Sa critique des « *sense data* », par exemple, peut valoir comme critique directe du représentationalisme contemporain, comme l'ont souligné Hilary Putnam ou Charles Travis. Et sa méthode d'analyse, attentive aux usages du langage ordinaire, devrait nous permettre de nous méfier des catégorisations et des généralisations trop rapides toujours trop souvent opérées en philosophie, comme l'ont bien montré Sandra Laugier et Avner Baz. En réalité, même sa conception de l'efficacité du langage est beaucoup plus complexe que ce qu'en a fait la pragmatique linguistique. C'est une chose qu'avait bien soulignée S. Cavell,

puis (de manière différente) Marina Sbisà en Italie, et que S. Laugier a contribué de manière décisive à défendre en France dès les années 1990.

En effet, le propre de la réflexion d'Austin est d'insister sur le fait que le langage sert à faire de multiples choses et, notamment, des actes illocutoires. Ces actes illocutoires, qu'on a souvent mal compris et qu'on a toujours tendance à ramener à des actes performatifs opérés par des énoncés du même noms (du type « Je baptise ce bateau le *Queen Elizabeth*, « Je déclare la séance ouverte » ou « Je dissois l'Assemblée Nationale »), forment un niveau d'action singulier du langage - que Austin n'a certes pas complètement découvert (des penseurs médiévaux l'avaient signalé, tout comme Adolf Reinach ou Bronislaw Malinowski), mais qu'il a thématisé comme tel. Contrairement aux effets d'ordre rhétorique qu'Aristote avait déjà mis au jour, les effets produits par les actes illocutoires sont produits « en disant » quelque chose (et non pas « du fait d'avoir dit quelque chose »). On a parfois l'impression, du fait de cette formulation, que ces effets dérivent du contenu sémantique porté par l'énoncé. Or, Austin s'était immédiatement défié d'une telle compréhension (c'est même, en un sens, tout le propos de *How To Do Things With Words*) : pour lui, les actes illocutoires sont des actes nécessairement conventionnels, qui fonctionnent tels des rituels sociaux pour produire des effets tenant à la reconnaissance qu'on leur accorde. Ce sont des effets que j'appelle « symboliques » (en reprenant l'idiome à Pierre Bourdieu). Or, ce sont précisément ces effets qui m'intéressent, en tant qu'ils permettent d'identifier des actes accomplis au moyen du langage en fonction du monde social dans lequel on vit et de ses conventions, de son histoire, de la position respective du locuteur et de l'interlocuteur, et qui ont une fonction décisive dans nos échanges sociaux. À cet égard, les réflexions d'Austin me semblent pouvoir se combiner de manière étroite avec les réflexions juridiques, anthropologiques et socio-linguistiques. Elles s'inscrivent parfaitement dans une démarche interdisciplinaire cherchant à comprendre les pouvoirs spécifiques dont sont dotés les énoncés utilisés par les êtres humains, en tant qu'ils partagent cet ensemble de pratiques que forme le langage et au moyen desquelles ils interviennent pour modifier la réalité qu'ils habitent et agir les un·e·s avec les autres (d'où la dimension immédiatement éthique et potentiellement politique de la pensée d'Austin). Dans cet ensemble de pratiques, la capacité à décrire le monde, susceptible de produire des énoncés vrais ou faux, occupe une place importante, mais néanmoins assez réduite, contrairement à ce que pense une bonne partie de l'analyse philosophique consacrée au fonctionnement du langage. La philosophie générale d'Austin, dans son combat contre « l'illusion descriptive », vise ainsi à nous dessiller le regard et à accorder à chaque aspect du fonctionnement du langage l'importance qui lui est due. Elle est en ce sens profondément réaliste en même temps qu'attentive à la diversité des usages.

*M. Z. – Mais il semble, à la lecture de vos travaux sur cet auteur, qu'il n'ait pas toujours été pleinement compris. Je cite à ce propos ce que vous écriviez dans votre contribution intitulée *Qu'est-ce qu'agir avec des mots ? Limites et possibilités de l'efficacité performative* parue en 2024 dans à l'ouvrage *Le performatif à l'usage*, dirigé par Martin Mees et Jeanne-Marie Roux : « fréquemment, cette appropriation se fait moyennant une transformation des idées de son initiateur, John L. Austin, sinon une incompréhension de ses thèses, lesquelles répondait à des enjeux philosophiques précis. Ce détournement est évident dans des disciplines qui empruntent le concept de « performatif » pour penser une action sur le réel qui a peu à voir avec la parole ou qui rend celle-ci capable d'agir directement sur le « monde matériel », en la dotant d'une efficacité ontologique redoutable ». Pourriez-vous nous éclairer sur les raisons qui ont, selon vous, suscité cette mécompréhension ?*

B. A. — Je comprends parfaitement bien l'attrait que peut avoir la pensée d'Austin, en ce qu'elle semble mettre au jour et expliquer quelque chose d'un peu fabuleux, d'un peu « magique », dans le fonctionnement du langage, à savoir sa capacité supposée à créer des choses et donc à modifier le réel au moyen de la parole, notamment lorsqu'on prononce les fameux « énoncés performatifs ». Si on prend l'énoncé « Je vous déclare unis par les liens du mariage » ou « Je vous déclare coupable », on a en effet l'impression que le langage modifie, de par sa seule puissance, le réel. Or, d'une part, il faut immédiatement rappeler qu'Austin a toujours souligné que cette efficacité dépendait de la réunion de « conditions de félicité » bien précises : on ne peut marier un couple dans une société donnée que si on occupe une certaine position statutaire (être maire, par exemple) qui permet de mobiliser certaines institutions et certaines conventions à cet effet. On ne peut déclarer quelqu'un coupable que si on occupe la fonction de juge dans une société où son verdict va avoir force de loi (en étant soutenu par la loi et toute l'institution judiciaire). Autrement dit, les effets produits le sont grâce à des conventions sociales, qui dotent certains énoncés d'une certaine force illocutoire dans certains contextes et sous certaines conditions. D'autre part, si Austin a bien souligné la très grande diversité des opérations illocutoires réalisables au moyen du langage (c'est tout le propos de la dernière conférence dans *How To Do Things With Words*), il n'a pas doté celui-ci de pouvoir aussi magique que celui de modifier le monde physico-chimique, ni le fonctionnement physiologique du corps humain. Si le langage a un pouvoir illocutoire (ou performatif), c'est un pouvoir que peuvent lui attribuer des conventions ; dès lors, l'efficacité illocutoire ne peut pas être autre chose qu'une efficacité conventionnelle. Ce qui veut dire que le langage ne peut pas faire plus de choses, notamment sur le plan ontologique, que ce que des conventions peuvent faire.

Or, je pense qu'il y a parfois des ambiguïtés dans le pouvoir qu'on souhaite attribuer au langage dans le champ (très diversifié) des études de genre (notamment). Il me semble tout à fait justifié qu'on mobilise la pensée d'Austin pour penser les effets (symboliques) de catégorisation opérée par le langage en matière d'attribution de genre(s) et de sexualité(s) - lesquels peuvent être à l'origine d'inégalités flagrantes, notamment au niveau juridique et politique, et peuvent aussi avoir des conséquences sur le bien-être des individus (y compris sur le plan physique et corporel). Et des travaux très importants existent dans ce domaine, qui ont profondément renouvelé l'usage de la pensée d'Austin et lui ont redonné une actualité forte (et assez inattendue). Mais il me semble que, notamment chez Judith Butler, dont, par ailleurs, j'apprécie beaucoup à la fois la personne et les travaux, il y a parfois une confusion entre la « performance » et la « performativité », entre la capacité à opérer des modifications matérielles (ou corporelles) et la capacité à produire des effets illocutoires (par exemple, au niveau de la catégorisation d'éléments corporels ou de pratiques sexuelles). Et je pense que cette confusion entretient un « optimisme » trompeur et illusoire au regard des pouvoirs du langage, qu'ils soient considérés comme oppressifs ou libérateurs (j'ai à cet égard le même scepticisme que celui que pouvait avoir Jacques Bouveresse à l'égard des travaux théoriques supposés « révolutionnaires » des années 1960-1970). Mais c'est un domaine dans lequel les travaux ne cessent de se multiplier et que je ne maîtrise plus complètement, même s'ils m'intéressent vivement depuis ma thèse. Mon regard critique est donc aussi la marque de mon intérêt et de ma curiosité à leurs égards.

M. Z. — *Lorsqu'il s'agit de remonter aux origines de la performativité chez Austin, les travaux se tournent presque instinctivement vers les conférences qu'il a prononcées en 1955 à l'Université de Harvard, édités dans l'ouvrage posthume How to do things with*

words. Or, dans une courte note, rapporte J. O. Urmson dans son édition de cette œuvre, Austin précise que les idées qui sous-tendent ces conférences ont été élaborées en 1939. « Je les ai mobilisées, écrit Austin, dans un article sur ‘Autrui’ publié dans les Proceedings of the Aristotelian Society ». Dans quelle mesure une relecture de l’évolution de la pensée austiniennes, en s’appuyant notamment sur ses travaux précurseurs comme l’article de 1939 sur « Autrui », permettrait-elle de renouveler notre compréhension de la performativité et de corriger les malentendus qui ont marqué la réception de ses idées ?

B. A. — En réalité, on sait que les idées d’Austin sur la performativité sont issues d’un séminaire mené en commun avec Herbert A. L. Hart sur la question des excuses et, plus généralement, sur le langage juridique. (Récemment, Anaïs Jomat a écrit une thèse remarquable sur ces questions à l’Université Saint Louis - Bruxelles.) C’est même Hart qui lui aurait soufflé le terme anglais « *operative* » pour désigner ce que Austin cherchait à identifier sous le terme d’énoncé performatif. Mais avant même ce séminaire, Austin avait en effet établi un parallèle entre les énoncés de connaissance (ceux dans lesquels on dit « savoir » ou « connaître » quelque chose) et les énoncés de promesses : selon lui, dire que l’on connaît, ce n’est pas décrire un état cognitif particulièrement élevé sur l’échelle de la croyance (comme si la connaissance était une croyance mieux assurée), mais donner à autrui des gages quant à mes raisons de considérer que tel état de choses est le cas : je ne le crois pas seulement, je le sais. C’est en fait une reprise de l’épistémologie oxonienne défendue par John Cook Wilson (Christophe Al-Saleh a mené des travaux importants sur cet héritage.) Or, considérer que dire « je sais », c’est assurer autrui du bien fondé de ce que je dis, c’est considérer qu’en parlant ainsi, je m’engage à son égard : je prends un engagement quant à la vérité de ce que je dis être le cas. Dire « je sais que Florence adore le foie gras », c’est donner à mon interlocuteur mon assurance quant au fait que Florence aime le foie gras (si je dis que je le sais, je ne peux pas me tromper). C’est une analyse portant sur l’usage de ce type d’énoncé, laquelle autorise ensuite Austin à établir un parallèle avec les usages des énoncés de promesse : dire « Je promets que vais nettoyer le comptoir après avoir cuisiné », c’est donner à autrui ma parole que je vais faire ce que j’ai dit que j’allais faire, c’est donc prendre un engagement à cet égard. Les deux types d’énoncés semblent donc fonctionner de manière similaire en donnant à autrui une assurance. À ce titre, ces deux types d’énoncés font des choses similaires et, si on considère que la promesse est l’exemple typique de l’énoncé performatif, alors il est juste de considérer que les énoncés de connaissance en sont aussi - ce qui est une position très hétérodoxe au sein de l’épistémologie analytique, qui considère que les énoncés de connaissance se caractérisent essentiellement par leur vérité supérieure. Pour Austin, les énoncés de connaissance rapportent bien sûr des faits vrais, mais leur fonction propre n’est pas d’asserter la vérité de ces faits, mais de la garantir.

Dès lors, on comprend deux choses : la performativité n’est pas étanche aux questions de vérité-fausseté et c’est une dimension qui vaut aussi pour des énoncés d’ordre cognitif ; d’autre part, l’action accomplie par un énoncé ne dépend pas de ce qui est dit par l’énoncé (de ce qu’on appelle son « contenu propositionnel », qui est un concept qu’Austin refuserait pour sa part d’employer sans ironie). En effet, dire « je sais que Florence aime le foie gras », ce n’est pas dire que je vous donne la garantie qu’elle aime le foie gras ; mais, pourtant, en le disant, c’est bien ce que je fais (tout en disant, le cas échéant, quelque chose de vrai ou de faux). Cette analyse d’un énoncé généralement considéré comme cognitif souligne également toute la diversité des choses qu’on peut faire par la parole et le type d’illusion qu’une analyse en termes de conditions de vérité peut générer - comme A. Baz l’a très bien montré dans ses travaux. Il s’agit bien plutôt pour Austin de montrer toute la diversité de pratiques dans lesquelles

s'inscrivent nos paroles et toutes les choses distinctes qu'elles permettent d'accomplir dans nos échanges avec autrui.

M. Z. – En relation avec la pensée d'Austin, mais aussi avec celle de P. Bourdieu, vous avez travaillé sur l'efficacité discursive et pragmatique, notamment dans votre contribution à l'ouvrage que vous avez codirigé avec B. Geay, parue en 2016, « Efficacité du discours et rapports de force : le poids incompressible de l'Institution ? Remarques sur l'efficacité du langage chez Pierre Bourdieu ». Comment concevez-vous le rôle des institutions dans la légitimation de cette efficacité ? Le langage peut-il être à l'origine d'un changement du monde dans des contextes politiques ?

B. A. – J'ai beaucoup insisté dans mes travaux sur le rôle que jouaient les institutions dans la pensée d'Austin pour expliquer l'efficacité illocutoire (ou performative), en cherchant à rapprocher sa perspective de celle de Bourdieu (alors que celui-ci avait pu dire qu'Austin oubliait le rôle des institutions, avant de reconnaître qu'il s'était trompé et qu'en réalité Austin l'avait beaucoup influencé). Cette insistence s'inscrivait dans un débat avec une large partie de la pragmatique standard, qui avait tendance à oublier le rôle décisif des conditions de félicité et, parmi elles, des institutions soutenant, le cas échéant, l'autorité du locuteur à faire ce qu'il prétendait faire au moyen du langage. Pour moi, l'enjeu était de souligner le caractère intrinsèquement conventionnel de l'efficacité illocutoire du langage et, ainsi, de réinscrire le fonctionnement du langage dans le monde social, structuré par des institutions, dans lequel nous l'utilisons. Ce faisant, il s'agissait aussi de souligner le caractère inégal de l'accès à la maîtrise de l'efficacité illocutoire selon les conditions sociales qui déterminent l'autorité de chacun·e à faire tel ou tel acte illocutoire (rejoignant les analyses désormais bien connues de Miranda Fricker sur l'injustice épistémique, mais par une autre voie). Toutes ces pistes avaient déjà été parcourues par M. Sbisà, dont les travaux étaient alors peu connus en France (moi-même en ai pris connaissance après la soutenance de ma thèse).

J'avais toutefois tendance à surinterpréter cet aspect de la pensée d'Austin, qui lui avait d'ailleurs été reproché sous cette forme « forte », par exemple par François Récanati (parmi beaucoup d'autres). En lisant les travaux de M. Sbisà et en dialoguant avec Michel de Fornel (tous deux marqués par la lecture d'Erving Goffman), en travaillant également sur les textes de philosophie féministe portant sur le discours de haine (outre ceux de J. Butler, les travaux de Jennifer Hornsby ou de Rae Langton ont été décisifs), j'en suis venu à considérer que le poids des institutions était relatif (au sens de relativisable, et de multifactoriel et dépendant de certains traits du contexte) et que l'on pouvait tout à fait sauvegarder l'aspect conventionnel des actes illocutoires en réinscrivant leur production dans la dynamique des échanges interactionnels, toujours situés dans un contexte particulier, dans lequel l'autorité sociale respective des locuteurs et des interlocuteurs peut trouver à se rejouer (selon différentes dimensions, d'ailleurs). J'en suis donc venu à complexifier l'approche, en prenant en compte les multiples dimensions des conditions de félicité, ce qui laisse plus de jeu aux acteurs dans la réalisation (ou la contre-réalisation) des effets illocutoires. C'était pour moi une façon de réconcilier J. Butler avec P. Bourdieu ou, pour le dire autrement, dans le champ des sciences sociales, de tempérer la sociologie critique par la sociologie de la critique.

Je pense donc toujours que les institutions sont nécessaires, du moins dans les sociétés complexes où elles jouent un rôle décisif, pour définir et déterminer l'efficacité symbolique des actes illocutoires, mais que celle-ci doit toujours trouver à se mettre en œuvre en situation, laquelle n'est pas toujours favorable à sa mise en œuvre ou peut même offrir à ses opposants

des possibilités de la subvertir ou de la contrer. Ces possibilités (contextuelles) ne doivent pas empêcher une vision synoptique (ou « structurale ») des conditions permettant aux actes illocutoires de fonctionner, mais obligent à les réinscrire dans les dynamiques situées dans lesquelles les acteurs (les locuteurs) les utilisent pour faire des choses, parfois bien, parfois mal, parfois en réussissant, parfois en ratant, et ce de manière plus ou moins complète - comme Austin l'avait précisément souligné. Je suis en ce sens devenu plus fidèle à Austin (et à ma directrice de thèse, Sandra Laugier), en reconnaissant la fragilité de l'action humaine.

Est-ce que ce genre d'analyse permet de comprendre que le langage puisse être à l'origine de changements du monde d'un point de vue politique ? Certainement ; en un sens, il l'a toujours fait, mais pas forcément dans un sens émancipateur : tous les mots d'ordre, les ordres, les commandements, les condamnations, les déclarations de guerre ou d'annexion sont des actes de parole à dimension politique. L'ensemble des énoncés juridiques ont également une efficacité définie par le pouvoir politique. Est-ce que, par ailleurs, le langage peut servir à subvertir ou remettre en cause l'ordre établi, comme le souhaiterait J. Butler ? Probablement, dans certains cas, mais seulement lorsque les conditions sociales et politiques sont réunies. Ce qui est une manière de revenir aux conditions de félicité qui déterminent l'efficacité du langage, et donc aux éventuels rapports de force qui sont en jeu dans tout échange linguistique. Il convient donc pour moi de revenir à une analyse matérialiste (enrichie de l'analyse du pouvoir symbolique) de ces conditions pour comprendre comment le langage peut changer le monde, au sens politique de l'expression. À cet égard, le travail avec le droit me semble très important pour comprendre quelles sont les modalités spécifiques de l'efficacité des énoncés juridiques et les conditions dans lesquelles ils fonctionnent (ou pas), sont modifiés, voire remis en cause. Mais l'analyse du fonctionnement du langage permet surtout et d'abord de comprendre comment des inégalités dans la capacité illocutoire des acteurs sont déterminées par l'état des relations sociales au sein d'une structure donnée ou d'une communauté (éventuellement moins structurée) donnée (comme le montre, par exemple, Sally Haslanger dans ses travaux). L'analyse des insultes, qui pourrait sembler anecdotique sinon déplacée, a joué un grand rôle dans ma réflexion à cet égard : comment cette forme de violence singulière qu'est l'insulte peut trouver à s'établir entre deux individus ? Quelles sont les conditions qui permettent à un individu d'en insulter un autre et qui font que celui-ci va se trouver blessé (ou pas) par cet acte de parole ? Dans quel cas et pourquoi peut-on ne pas être blessé par une insulte ? Ces questions permettent d'analyser finement les relations de pouvoir, parfois purement contextuelles, qui se jouent dans ce type particulier d'échange langagier - lequel permet également de souligner le fait, longtemps inaperçu, que l'usage du langage est d'autant plus une question de pouvoir qu'il peut exercer une forme de violence.

M. Z. – Vous explorez également les relations entre langage et pensée, notamment à travers le contextualisme et la critique de l'idée de langage mental. Comment la diversité des langues et des cultures influence-t-elle, selon-vous notre compréhension de la pensée ?

B. A. – C'est une dimension désormais moins importante de mes recherches. La critique de l'idée de langage mental était liée à une certaine forme d'anti-mentalisme de la philosophie d'Austin, présente lorsqu'il critique l'idée d'une détermination mentale de l'engagement pris par une promesse. Par ailleurs, le contextualisme qui me permettait de critiquer l'idée de langage mental était inspiré de ma rencontre décisive, au cours de mes années de thèse, avec Charles Travis, interprète à la fois de la philosophie d'Austin et de celle de Wittgenstein. Très marqué dans ma thèse par sa pensée à la complexité redoutable (et son humour si particulier,

en un sens héritier de celui d'Austin), j'ai pu grâce à lui défendre une perspective sur la philosophie d'Austin qui rompait avec la pragmatique standard (dont il se démarquait également), laquelle cédait alors aux sirènes du mentalisme, tel qu'il avait pris forme dans la pensée de Dan Sperber et Deidre Wilson, et leur livre sur *La pertinence*. Ch. Travis était alors connu pour avoir proposé une critique radicale (d'inspiration wittgensteinienne) de la philosophie intentionnaliste de Paul Grice sur laquelle Sperber et Wilson prenaient appui. La critique de Ch. Travis me permettait alors de défendre positivement la philosophie d'Austin et de légitimer une approche en philosophie du langage qui n'était pas fondée sur une quelconque forme de philosophie de l'esprit (ce qui pouvait ensuite légitimer un rapprochement, qui me paraissait plus fécond, avec les sciences sociales). Par ailleurs, le contextualisme travisien était une lecture assez fidèle de la pensée austiniennne qui remettait en cause, au moins partiellement, la place centrale accordée à l'analyse du langage en termes véri-conditionnels. Avec Travis, la question de la vérité devenait beaucoup plus complexe que ce qu'en proposait l'analyse standard, et rejoignait clairement la perspective défendue par Austin dans ses textes sur la vérité. C'est également quelque chose que Jocelyn Benoist est susceptible de défendre dans la forme propre de « nouveau réalisme » qu'il développe.

Je n'ai pas vraiment de thèse sur la façon dont la diversité des langues et des cultures influence notre compréhension de la pensée, même si les approches inspirées de l'hypothèse dite « Sapir-Whorf » m'intéressent beaucoup et nous obligent, me semble-t-il, à avoir une approche beaucoup plus complexe de la pensée que ce que nous proposent les sciences cognitives ou, du moins, la conception standard des sciences cognitives. Ce qui m'intéresse dans cette diversité, c'est plutôt la façon dont elle nous oblige à relativiser la conception très influencée par la langue anglaise de l'efficacité pragmatique du langage. On peut en effet montrer - cela a été fait - que certains traits du modèle pragmatique searlien reposent sur le fonctionnement de la langue anglaise. Or, précisément, si on définit l'efficacité illocutoire comme une efficacité conventionnelle, on en vient à faire dépendre l'efficacité d'une langue donnée de la société dans laquelle elle est utilisée (et définie). C'est précisément ce qu'étudie l'anthropologie linguistique, de laquelle je me suis de plus en plus rapproché au cours des années et au fil de mes rencontres intellectuelles. L'idée de ce rapprochement - qui motivait déjà le projet de recherche déposé pour rentrer au CNRS - consiste à considérer qu'il n'y a pas d'universalité par principe des types d'actes de parole qu'on est habitué à étudier en pragmatique, mais qu'il convient plutôt d'étudier empiriquement les différents types d'actes de parole qu'on rencontre dans les différentes sociétés, sans préjuger de leur ressemblance (ou de leur différence) avec ceux qu'on rencontre dans les sociétés occidentales, de manière à en établir une typologie empiriquement informée qui puisse, à chaque fois, en préciser les conditions de félicité particulières. Il s'agit ainsi de reconnaître la diversité des conventions qui valent dans les différentes sociétés (mais aussi dans une même société à différents moments de son histoire) et qui définissent ce qu'on peut y faire au moyen de la parole. Il s'agit donc de considérer, contre une bonne partie de la pragmatique standard, que ce qu'on fait par la parole ne dépend pas de catégories mentales supposées universelles mais de conventions sociales qui, par définition, varient au cours de l'histoire et en fonction des sociétés (voire des communautés linguistiques).

M. Z. – Vos travaux s'inscrivent dans une perspective interdisciplinaire, associant philosophie, anthropologie linguistique, sociolinguistique et droit. Comment ces disciplines enrichissent-elles votre analyse de l'efficacité du langage ? Peut-on penser à des applications dans l'analyse de différents types de discours ?

B. A. — Je pense que mes réponses précédentes donnent déjà un aperçu des raisons pour lesquelles il est selon moi indispensable de travailler avec les disciplines que vous mentionnez. C'est d'ailleurs ce que je m'efforce de faire depuis une dizaine d'années en collaborant, dans mes séminaires, avec des collègues issus de l'histoire et l'épistémologie de la linguistique (Irène Rosier-Catach), de l'histoire du droit (Corinne Leveleux-Teixeira), de l'histoire et la philosophie des religions (Philippe Büttgen) et de l'anthropologie linguistique et la sociolinguistique (Michel de Fornel). Toutes ces disciplines obligent la philosophie du langage à prendre en compte la diversité des cas concrets, l'épaisseur historique de leurs occurrences, le contexte social et culturel de leurs réalisations, etc. Il s'agit ainsi d'être plus réaliste en étant attentif à la diversité des cas et des situations. Nous avons ainsi consacré plusieurs années à l'étude collective et comparée du blasphème et de l'insulte, du *Pledge of allegiance* et de la déclaration de foi, du témoignage et de l'aveu, et, cette année, des énoncés visant une évaluation normative du réel (expertises, diagnostic, jugement pénal, etc.).

À chaque fois, il s'agit de mobiliser les ressources de l'histoire et de l'anthropologie pour confronter les cas réels aux recherches les plus actuelles en pragmatique et en philosophie du langage. Cela doit, en principe, empêcher de formaliser trop rapidement des cas trop idéalisés pour mieux comprendre l'ensemble des circonstances qui importent dans l'efficacité d'énoncés produits dans des situations toujours plus complexes que celles que la philosophie imagine - cela sans abandonner l'ambition théorique, ni rien céder à la rigueur du concept.

M. Z. — *Une dernière question. La notion de « langage ordinaire » est devenue une notion clé pour la pensée philosophique contemporaine, à telle enseigne qu'elle a redéfini les approches de la signification et de l'action dans des contextes sociaux. Comment situez-vous la notion de « langage ordinaire » par rapport aux concepts saussuriens de langue et parole ? Comment peut-on, selon vous, concilier un « speech act » austiniens et « acte de parole saussurien ?*

B. A. — C'est une question compliquée et que je n'ai pas suffisamment explorée, car la pensée d'Austin appartient clairement à une autre tradition, même si Émile Benveniste en a, dès les années 1950, exploré les proximités. Ce qui est évident, c'est que le langage ordinaire austiniens relève beaucoup plus de la parole au sens saussurien ; mais il n'est pas impossible que la caractérisation austiniennes revienne en définitive à mettre en cause la distinction entre langage et parole. Ce n'est pas clair. Par ailleurs, l'idée de langage ordinaire a, paradoxalement, chez Austin une portée beaucoup plus abstraite que les concepts saussuriens : il s'agit plus d'un concept polémique visant à contrer l'idéalisation (et la formalisation) du langage opérée par le positivisme logique (et la philosophie analytique qui en dérive). Il y a toutefois des tentatives récentes pour en produire une application empirique (je pense aux travaux de Nath Hansen) qui permettraient peut-être un rapprochement motivé scientifiquement.

Par contre, il ne devrait pas être très difficile de concilier acte de parole austiniens et acte de parole saussurien, en ce que, chez Austin, l'acte de parole (que ce soit dans sa dimension locutoire ou illocutoire) relève clairement de l'usage de la langue (d'où d'ailleurs la mauvaise traduction de « speech act » par « acte de langage »). Simplement, l'acte de parole austiniens est plus complexe qu'un acte de parole saussurien, en ce qu'il comprend plusieurs dimensions analysables. Par contre, il est probable que la dimension perlocutoire excède la portée du concept saussurien. Mais je n'ai pas fait ce travail sérieusement, même si la comparaison s'avérerait probablement fructueuse.

Références bibliographiques

ZOUAOUI, M. (2025). . L. Austin, Quand dire c'est faire, seconde édition inédite, introduction et traduction par Bruno Ambroise, postface de François Récanati, Paris, Éditions du Seuil, mai 2024, 260 p.: . L. Austin, Quand dire c'est faire, seconde édition inédite, introduction et traduction par Bruno Ambroise, postface by François Récanati, Paris, Éditions du Seuil, may 2024, 260 p. *Revue algérienne Des Lettres*, 9(1), 435-442. Consulté à l'adresse <https://journals.univ-temouchent.edu.dz/index.php/RAL/article/view/541>